

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 5 mai 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E25000100 /35

CODE : 7

MINUTE

La conseillère déléguée

Vu, enregistrée le 28 avril 2025, la lettre par laquelle la commune de Saint-Germain-en-Coglès demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Création d'un crématorium,
ainsi que la note de présentation du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu le formulaire par lequel la commissaire enquêtrice déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Pascale Le Floch-Vannier est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de Saint-Germain-en-Coglès et à Mme Pascale Le Floch-Vannier.

Fait à Rennes, le 5 mai 2025

La conseillère déléguée,


Marie Thalabard